

Conseil Municipal
Jeudi 15 décembre 2022 – 20h
Salle du Conseil – Mairie

Présents

Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Marie ROBAIL - Laurent FONTANIER -
Christelle L'HURIEC - René CHEVER - Pascal MOGUEROU - Baptiste MESSAGER - Marie Anne
GUILLERM - Amandine GOURVES - Aline COAT - Delphine SAUBAN - Stéphanie MORVAN -
Maëldan CORRE

Thomas GALL donne procuration à Sébastien MARIE

Informations diverses

- 2019 : 1 279 habitants INSEE, 2020 : 1 296 (+1,4%)
- Plouneour-Menez est la 3ème commune de Morlaix Communauté en % de - de 18 ans, soit 25,4% de la population.
- Électricité : à la place des 255%, l'augmentation passerait à 140% (+ 25 963 euros au lieu de + 47 375 euros) suite à l'intervention, entre autres, de l'association des Maires de France
- Informations reçues lors de l'AG des maires ruraux du Finistère (-3 500 hab, 200 environs) : La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat) baisse à partir de 2022 jusqu'à 2028, perte jusqu'à 2028 de 21 755 euros pour la commune. Dans ce calcul, il n'y a notamment plus de majoration pour les communes étendues avec beaucoup de voirie.
-

Ordre du jour

1) Attribution marché maîtrise d'œuvre travaux rénovation salle de sports

La consultation est lancée pour la maîtrise d'œuvre : 2 candidats ont été auditionnés : Alain LE SCOUR (63 700 euros) et Leïla HENRY (66 300 euros). Le choix de la commission Appel d'offres se porte plutôt sur Alain LE SCOUR, cela pour des raisons techniques et financières. Choix voté à l'unanimité (Le coût de la maîtrise d'œuvre représente 10,62% du total du chantier).

2) Attribution mission de contrôle technique et coordination SPS pour travaux gymnase

Contrôle technique des travaux : 2 propositions SOCOTEP (6 648 euros TTC) et APAVE (10 728 euros TTC) et Contrôle qualité des travaux (notamment Amiante) : QUALICONSULT (6091,20 euros), PROJECTIO (6 528 euros) et APAVE (8040 euros). La commission Appel d'offres donne son avis pour SOCOTEP dans le premier cas et QUALICONSULT dans le second cas. Ces 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

3) Demande de subvention au titre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne 2023 »

Le dossier n'a pas été retenu pour la subvention 2022 au motif que le chantier n'est pas assez avancé pour en bénéficier et au vu du nombre de demandes. Donc il faut représenter le dossier pour janvier 2023. Le conseil vote à l'unanimité pour la demande de subvention en 2023.

4) Demande de subvention PACTE Finistère 2030 Volet 1 Rénovation éclairage public lanterne LED

Travaux de rénovation de l'éclairage public : 80 points lumineux dans le bourg restent à changer pour les passer en LED : plan de travaux sur 3 ans : proposition pour changer 40 points lumineux en 2023 (lanternes de la rue Traverse à la Caserne sur la rue de la Libération, place de la mairie, du 19 mars 1962, rue du Duchel). Le devis est de 44 000 euros HT. 35% subvention avec le SDEF. Reste à charge de 28 000 euros. Gain en consommation d'électricité (14-15% d'économie sur la facture électrique). Le Conseil vote à l'unanimité la demande de subvention.

5) Fiscalité locale :

- Assujettissement, instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1er janvier 2024

Alors que de plus en plus de monde a des difficultés à se loger (autant pour l'achat que la location), en France 3 millions de logements sont déclarés vacants (8% total : ni loués ni habités, ni en résidence secondaire). Le Maire propose cette taxe sur les logements vacants (équivalent à la taxe d'habitation) pour inciter les gens à faire quelque chose de leur logement. Cela concerne entre 40 et 50 logements à Plouneour-Menez. Pour être déclaré logement vacant, il faut qu'il soit vide depuis plus d'un an, habitable (avec quelques travaux, ce ne sont pas les ruines). Le conseil vote à l'unanimité pour l'instauration de cette taxe au 1er janvier 2024.

- Taxe d'aménagement : modalités de perception

Impôt lors des travaux de construction, permis de construire, d'aménager... aménagement ou installations extérieures (piscine parking, garage...). Les finances publiques collectent la taxe et reversent une partie à la commune, une autre au département. Taux actuel pour la commune est de 1,5% depuis 2011. Il était prévu dans la loi des finances 2022 que la communauté de communes perçoive désormais cette taxe : il nous est demandé aujourd'hui d'approuver la renonciation de Morlaix Co pour 2022 et 2023, pour que cette taxe soit toujours perçue par la commune et non par la communauté. Le conseil vote cette modalité de fonctionnement à l'unanimité.

6) Personnel communal

- Modification tableau des emplois au 1er janvier 2023

Succès à l'examen professionnel d'animateur principal de seconde classe pour Maïan Perros. Proposition au conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux en créant un poste d'animateur principal de 2e classe et en supprimant son poste actuel. Modification approuvée à l'unanimité.

- Définition du ratio promus/promouvables pour les grades des cadres d'emplois catégorie B

Cela n'avait jamais été fait pour les agents de catégorie B. Voté à l'unanimité.

7) Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour des aménagements de sécurité au stade municipal

Remplacement des mains courantes autour du stade + filet de protection pour que les ballons n'aillent pas vers l'Espace Plassart. Total 43 656 euros. Proposition à la FFF d'une demande de subvention. En fonction de la subvention obtenue nous ferons ou non les travaux. Votée à l'unanimité.

8) Subventions association eaux et rivières de Bretagne

124 collectivités locales en Bretagne subventionne cette association (dont la Région, des communes...) La commune ne l'a jamais fait. Association fondée en 1969 par des pêcheurs inquiets de la disparition des saumons dans les rivières. Subvention de 200 euros votée à 13 voix pour et 2 abstentions.

9) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Loi MADRAS institue un article avec obligation aux communes de nommer un maire ou adjoint comme référent incendie et secours. Il fait aussi le lien avec les assurances. Sébastien MARIE se propose. Proposition adoptée à l'unanimité.

10) Décision modificative n°4/2022

Il s'agit de rectifier le solde d'investissement 001 de 1 058 596,00 euros au lieu de 1 058 596,58 euros car les 58 centimes n'apparaissaient pas. DM votée à l'unanimité.

11) Urbanisme

- Déclassement LE GUILLOU Kernelecq : Partie cédée à M. LE GUILLOU par un précédent conseil doit être déclassée (c'est de la voie publique et il faut que cela devienne un terrain privé) avant de signer les papiers chez le notaire. Déclassement voté à l'unanimité.
- Déclassement Keramborn/MEUDEC : même chose déclassement approuvé à l'unanimité.
- Déclassement Lanhéric/CASTEL : même chose pour la partie cédée à Mme CASTEL, déclassement approuvé à l'unanimité.
- Ty Nevez : même chose pour la partie cédée à la famille MAGNET. Déclassement à l'unanimité.
- Mme SILLORAY propriétaire à Guerdoual , demande à la commune de lui céder un bout de terrain qui longe son jardin. Dans les faits il l'est déjà physiquement, il s'agit plutôt d'une régularisation pour pouvoir faire son assainissement. La commission urbanisme donne un avis favorable. Délibération pour la vente de ce terrain votée à l'unanimité, tout comme son déclassement voté à l'unanimité également.

12) Questions diverses /